

TOUTES ET TOUS EN GREVE

LE 18 MARS 2021

COMMENT SE DECLARER GREVISTE ?

La CGT Aéroports de Paris a déposé un préavis de grève pour le jeudi 18 mars prochain dès 11h jusqu'à 19h.

SEULS LES SALARIES SOUMIS A LA LOI DIARD*
doivent impérativement se déclarer grévistes au plus tard
48 heures avant l'arrêt de travail prévu !

** Qui ? En plus de ceux faisant l'objet d'une mesure de consignation dans le cadre du Service Minimum de Sécurité (ex SSLIA, SSIAP, CSO, etc...), sont aussi concernés par une déclaration anticipée de 48h les salariés des groupes de travail opérationnels suivants :*

- *gestion des ressources aérogare et tris bagages : chefs ressources, coordonnateurs ressources, coordonnateurs opérations, coordonnateurs bagages, itinérants bagages.*
- *PC plate-forme : coordonnateurs PC plate-forme.*
- *accueil et information aérogare : coordonnateurs commerciaux.*
- *accès routiers : chefs accès transports, coordonnateurs et chefs parcs accès.*

➔ **Vous devez donc vous déclarer gréviste, au plus tard, le mardi 16 mars à 11h (ou l'heure du début de la vacation, ou l'heure du début de l'arrêt de travail), UNIQUEMENT SI VOUS ETES CONCERNES PAR LA LOI DIARD* !**

Pour tout autres cas de figure, la seule nécessité est de se déclarer gréviste par téléphone/mail au manager et/ou GRH dès le début de son arrêt de travail (donc soit au début d'un préavis, soit au début de sa journée/vacation). Rien de plus!

Soumis à la loi DIARD, vous trouverez un exemple de courriel sur l'intranet (Espace RH => Dialogue social réglementation => Déclaration individuelle de participation à un mouvement de grève) pour se déclarer en grève puis la reprise du travail, à envoyer à l'adresse RH-CDG@adp.fr*

Modèles de courriels espace RH salariés

✂ Je déclare ma participation à une grève

« Nom, Prénom : ...
Numéro de salarié : ...
Groupe de travail : ...
UO de rattachement : ...

Je vous informe de ma participation au mouvement de grève déposé par le syndicat <indiquer le nom du syndicat>. Je cesserai le travail le JJ/MM/AA, à partir de HHmm <indiquer la date et l'heure du premier jour de votre participation à la grève> ».

Message à envoyer au plus tard 48 heures avant la cessation du travail à :

RH-CDG@adp.fr pour les salariés de Roissy, Le Bourget et des aérodromes secondaires
RH-ORY@adp.fr pour les salariés d'Orly et de Raspail

✂ Je renonce à faire grève

« Nom, Prénom : ...
Numéro de salarié : ...
Groupe de travail : ...
UO de rattachement : ...

J'ai déclaré mon intention de participer au mouvement de grève déposé par le syndicat <indiquer le nom du syndicat>. Je vous informe que je souhaite renoncer à faire grève. Je prendrai mon service le JJ/MM/AA, HHmm <indiquer la date et l'heure de votre prise de travail>" conformément à mon tableau de service. »

Message à envoyer au plus tard 24 heures avant la prise de service à :

RH-CDG@adp.fr pour les salariés de Roissy, Le Bourget et des aérodromes secondaires
RH-ORY@adp.fr pour les salariés d'Orly et de Raspail

✂ Je reprends le travail avant la fin de la grève

« Nom, Prénom : ...
Numéro de salarié : ...
Groupe de travail : ...
UO de rattachement : ...

Je participe au mouvement de grève déposé par le syndicat <indiquer le nom du syndicat>. Je vous informe que je souhaite reprendre le travail avant la fin de ce préavis à partir du JJ/MM/AA, HHmm <indiquer la date et l'heure de votre reprise de travail> ».

Message à envoyer au plus tard 24 heures avant la reprise du travail à :

RH-CDG@adp.fr pour les salariés de Roissy, Le Bourget et des aérodromes secondaires
RH-ORY@adp.fr pour les salariés d'Orly et de Raspail